

VILLE DE CLAMART



**ACTION
SOCIALE**



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accueille, informe le public et instruit les demandes d'aides sociales.



ACCÈS AU DROIT

permanences juridiques et psychologiques



SOUTIEN AUX AÎNÉS

Pour faciliter la vie quotidienne des seniors Clamartois, différents services sont mis à leur disposition. Vous retrouverez toutes les démarches en ligne en bas de cette page.



VEILLE SOCIALE DE PROXIMITÉ

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pour vocation de soutenir tous les Clamartois. L'enjeu est de recenser les habitants qui rencontrent des difficultés mais qui n'osent pas faire appel aux s...



INCLUSION HANDICAP

Située à Nanterre, La maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le lieu unique d'accueil, d'orientation et de reconnaissance des droits pour les personnes handicapées et leurs famille...



SANTÉ

De nombreux établissements de santé sont implantés à Clamart.



EMPLOI

Retrouvez ici tous les dispositifs pour l'emploi.



MAIRIE DE CLAMART

PLACE MAURICE GUNSBOURG
92140 CLAMART

HORAIRES:

Mairie de Clamart
Espace d'accueil Clamart&Vous
Adresse : place Maurice Gunsbourg
92140 CLAMART
01 46 62 35 35

LUN. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
MAR. : fermé le matin - 13h30-18h00
MER. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
JEU. : 8h30-12h30 / 13h30-18h
VEN. : 8h30-12h30 / 13h30-17h
SAM. : 8h30-12h

MAIRIE ANNEXE DU PAVE BLANC

LUN. : 8h30-12h30/13h30-17h
MER. : 8h30-12h30/13h30-17h
VEN. : 8h30-12h30/13h30-17h

POINT INFO DU PANORAMA

MER. : 17h30 - 19h
VEND. : 17h30 - 19h
SAM. : 9h -12h30